

1. Retour de la séance du 11 mai :

La SPG (10 délégués !) était finalement présente à cette séance (CF : PV du 28 avril 09). S'y trouvaient également 5 Dir-E accompagnés chacun d'un enseignant spécialisé de leur établissement, 3 inspecteurs, B. Solca, J.-P. Biffiger, et des représentants du « groupe des pétitionnaires ». Cette rencontre qui à l'origine avait été présentée comme une séance de concertation, s'est en fait déroulée avec un certain malaise, les collègues présents se sont sentis méprisés. Il s'agissait en réalité d'une concertation bidon et il n'y a rien de notable à signaler. Les membres de la direction ont tenté de faire un état de la situation de « qui fait quoi dans les regroupements spécialisés » et « qui décide quoi » (inspecteurs/directeurs). La discussion a très vite été balayée par la direction du SMP, les membres SPG, ainsi que par certains représentants qui ne voyaient pas ou se situait le problème. Car, en définitive, il s'agissait d'enfoncer des portes ouvertes et de souligner des évidences. Les inspecteurs spécialisés sont les supérieurs hiérarchiques des enseignants des regroupements spécialisés, et il n'y a pas à ergoter.

2. EFP :

Un bruit courrait qu'il y aurait des directeurs dans les 2 EFP à la rentrée, en fait il n'en est rien. En cours de séance, nous recevons confirmation de la part de J.-P. Biffiger qu'il n'y aura pas de changement ; il précise qu'il y a actuellement un sous-groupe, lui-même mandaté par un groupe de travail du DIP, qui travaille sur un projet de cahier des charges des responsables EFP. Il n'y a rien de finalisé actuellement, les EFP continuent donc de fonctionner sous l'autorité d'un inspecteur spécialisé avec un responsable pédagogique dans chaque école.

3. Feuille de route :

La SPG a enfin reçu la « feuille de route » avec pour consigne la confidentialité... Pourtant, lors de la « réunion du personnel » du 4 juin, la plupart des éléments contenus dans ces documents semblaient connus par les personnes présentes. On apprend par exemple, dans cette feuille de route que le 2 juin une rencontre entre le DIP et le DSE a eu lieu, « en vue du développement des emplois solidarité » (nouvelles ressources de soutien à l'intégration). Cette division du travail nous pose évidemment un problème. D'autres échéances prévues dans ce calendrier sont par ailleurs totalement farfelues, quelques exemples choisis :

- C. Beer devrait rencontrer au plus tard le 19 juin les collaborateurs du SMP et les enseignants spécialisés, nous sommes déjà le 11...
- Au 30 juin, communication à tous les milieux concernés du projet de rapport final pour consultation par écrit...
- Au 20 juillet, réception des commentaires des milieux concernés...

Bref, il n'est pas acceptable de travailler dans ces conditions et avec de tels délais !

Une rencontre est prévue le 16 juin entre C. Beer et la SPG (J. Barbon, O. Baud, A. Fernandez, L. Lavarini, S. Duhoux). Nos collègues profiteront bien sûr de cette occasion pour exprimer, une fois de plus, le mépris avec lequel sont traités les partenaires dans ce dossier.

Points qui devront être abordés le 16 juin :

- Le DIP doit faire et diffuser une note qui clarifie le rôle des Dir-E et celui des inspecteurs spécialisés.
- Les postes à Thônex
- Comment l'école ordinaire compte s'occuper des enfants à problèmes, pas destinés à venir en CMP ?

(Cf. notes de la délégation du 16 juin, en annexe)

4. Assemblée générale du personnel travaillant au SMP :

Les personnes présentes, estiment qu'il serait judicieux de réunir l'ensemble des personnes travaillant au SMP, toutes fonctions confondues à la rentrée. La date du 15 septembre est actuellement retenue pour la tenue d'une telle assemblée.

Cette AG, serait co-organisée par les syndicats (SPG, SIT, SSP) et serait officiellement soutenue par les 2 groupes de collègues qui organisent ses temps des assemblées. A suivre.

Bon été et excellentes vacances à toutes et tous.

Manuela Baud
manuela.baud@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.

- annexe mentionnée

Rencontre entre le DIP et la délégation SPG

Séance du 16 juin 2009

Présences :

DIP: MM. Charles Beer et Frédéric Wittwer

DGEP: M. Maurice Dandelot

SPG: Mmes Jaqueline Barbon, Sabrina Duhoux et Anne-Lillia Fernandez, et MM. Olivier Baud et Luc Lavarini

Notes de la séance :

Concernant **la feuille de route** (version 1, du 26 mai 2009), la SPG a apprécié la clarté et l'hypothèse forte retenue ; c'est une étape qui était attendue et qui permet maintenant à la SPG de formuler des demandes de modifications.

Concernant la **séance du 2 juin** évoquée dans le calendrier de la feuille de route, la SPG n'a pas eu de retour (séance M. Dandelot – M. Longchamp par rapport aux emplois de solidarité). Ces emplois ne semblent pas évidents a priori. Selon M. Beer, ces emplois de solidarité seront des emplois formés, et ils font partie du champ de préoccupation de la nouvelle loi sur le chômage. Le DIP va mettre en place ce système avec des formations et un suivi. Le conseiller d'Etat est convaincu que ces emplois vont aller en se développant et vont trouver une forme de pérennisation. Il souhaite vraiment donner naissance à des postes pérennes dans l'institution scolaire. Maintenant il faut se concentrer sur la formation pour la définir ensemble et se soucier comment le relationnel va pouvoir se faire (enseignants vs emplois solidarité). La SPG insiste sur l'obligation d'une formation préalable. M. Beer confirme que ces postes ne seront pas mis en place pour la rentrée scolaire, mais peut-être pour janvier 2010.

La SPG présente l'exemple de l'école du Lignon où des personnes qui ont effectué leur service civil : cela n'a pas toujours été une bonne expérience. Il y a un aspect aléatoire non négligeable. Pour ces emplois, parler de former des personnes compétentes en pédagogie spécialisée n'est pas évident.

M. Dandelot fait le constat que l'expérience de ces emplois de solidarité est forte quand cela est sollicité par des familles, des handicapés. C'est différent quand on parle d'une institution. Il faut cadrer.

M. Beer fait référence à l'expérience « Mary Poppins » de Pro Juventute .

La SPG rappelle qu'elle souhaite recevoir les documents sur le projet de règlement d'application de la loi sur l'intégration (C 1 12) pour avoir des informations sur les moyens et la mise en œuvre des mesures intégratives. M. Beer propose de faire un groupe en automne 2009 pour travailler sur le règlement d'application de la loi (élément à ajouter à la version 2 de la feuille de route).

Compléments et changements par rapport au calendrier :

- Le 30 juin, le rapport final sera fourni aux partenaires de toute façon.
- Pour la rentrée 2009 pas de changement pour l'intégration.
- La réunion des partenaires professionnels en juin 2009 n'est pas réaliste : le DIP reporte cette réunion à la rentrée.
- La réception des commentaires des milieux concernés durant l'été (le 20 juillet...) n'est pas possible. Le DIP reporte donc au 15 septembre 2009 le délai pour réagir au rapport final.

Concertation, inspecteurs et responsables des CMP

La SPG s'oppose aux changements de statut prévus pour la rentrée 2009 et qui concernent les actuels inspecteurs de l'enseignement spécialisé et les responsables pédagogiques des CMP. La SPG rappelle qu'il y a des instances de consultations prévues pour cela et que modifier de manière sauvage les conditions de travail du personnel est contraire à la loi. Elle constate en outre que des groupes de travail continuent, tels des électrons libres, donc en dehors du cadre prévu de la concertation, à travailler seuls sur de nouveaux fonctionnements d'inspecteurs-directeurs, responsables d'institutions, etc. Tout est au stade de brouillon projet, il n'y a pas de consultation, pas de vraie instance de

concertation, pas de cahier des charges, pas d'appels d'offres... C'est totalement prématuré. Le DIP prend note, abonde dans le sens de la SPG – il n'y aura pas de changements de statut –, et relève le fait que la situation actuelle est intolérable pour ces inspecteurs. Concernant ce dernier point, le constat est partagé par l'association professionnelle qui rappelle quand même que cela fait longtemps – dès qu'il a été clair que la commission de fonctionnement ne pouvait traiter tout – qu'elle réclame une instance de concertation réservée à la réorganisation de l'enseignement spécialisé. M. Wittwer fait savoir que pour cela il est difficile de travailler sous la forme de la commission du fonctionnement. Selon M. Dandelot, si trop de temps est pris, on prend un risque car la situation est lourde pour ces cinq inspecteurs. La SPG demandait que le spécialisé soit réorganisé en même temps que l'ordinaire et ce n'est pas elle qui a fait traîner les choses... Pour éviter des dysfonctionnements entre l'ordinaire et le spécialisé, notamment avec les directeurs d'établissement qui s'immiscent dans le fonctionnement des regroupements de classes spécialisées et empiètent sur les prérogatives des inspecteurs, il faut une clarification des territoires de chacun (cahier des charges précis de chacun même dans la phase transitoire). Ce n'est pas superflu pour avoir des relations de travail harmonieuses. Il conviendrait surtout d'envisager de tripler en 2010 le nombre des actuels inspecteurs si l'on veut qu'ils puissent effectuer leur mission. M. Beer veut faire attention avec les chiffres. Il ne veut pas réfléchir par rapport à la situation actuelle. Le nombre d'inspecteurs doit être fixé en fonction de ce qui va se produire, quitte à demander des réallocations budgétaires. Il informe que le plan quadriennal 2009-2013 est catastrophique par rapport aux demandes pour le spécialisé. La SPG relève que beaucoup de millions sont injectés (ou prévus) ailleurs (p. ex 32,8 M° pour le CO) mais rien dans le spécialisé. M. Beer répond qu'une amélioration du système ne va pas automatiquement avec une augmentation de moyens. Pour le budget 2009, il a défendu les moyens actuels mais n'a pas demandé plus car il ne connaît pas encore les besoins. Quand il y aura des besoins il les défendra. Pour le moment les demandes de postes sur deux ans par rapport aux besoins prévus pour la réorganisation du spécialisé sont importantes (le chiffre n'est pas stabilisé et l'indication que le conseiller d'Etat donne malgré n'est pas diffusable). M. Beer ne sait pas encore s'il demandera ces XX postes ; il précise que pour 2009, il y aura 50 nouvelles places. Il veut une politique de la demande pas de l'offre, mais pas non plus à la demande de l'enseignant. SPG insiste sur le fait qu'il serait bien de définir les tâches pour la rentrée 09 des inspecteurs, et maintient que cinq, ce n'est pas assez.

Erreurs d'aiguillage des élèves :

La SPG relève qu'il y a parfois des erreurs d'aiguillage : enfants envoyés vers des CMP au lieu de regroupements spécialisés, et vice-versa. Il faut être vigilant par rapport à la formation des directeurs pour ne pas avoir ce genre d'erreurs. Elle constate que les Dir-E ne sont pas très au fait de l'enseignement spécialisé. Certains n'ont pas fait leur travail de signalement, par méconnaissance ou crainte (ils considèrent cela encore comme un échec pour eux-mêmes).

M. Beer s'interroge sur la tendance des erreurs et se demande s'il faut y voir une forme d'exclusion. La SPG explique « l'effet établissement » du Lignon : le regroupement spécialisé du Lignon à la rentrée accueillera exclusivement des élèves de cette école. M. Beer veut des vérifications par rapport au Lignon. M. Wittwer confirme l'hétérogénéité dans la compréhension du signalement.

Organigramme

La SPG demande une harmonie dans les termes (DGEO – DGOMP, Office médico-pédagogique). M. Beer confirme que même s'il n'y a pas le même nom, c'est bien le même niveau. La SPG désire que sous ces deux directions, les frontières soient définies plus nettement. M. Beer est d'accord de reprendre l'organigramme et prolonger les flèches jusqu'à l'établissement. Ce qu'il ne veut pas, c'est produire un mur. La frontière nette est sur la question de la responsabilité ; il ne faut pas qu'une organisation administrative desserve les élèves. Il ne veut pas être bloqué à cause de restrictions budgétaires. Cela peut arriver si on a deux services distincts, des allocations distinctes, sans vase communicant. Il rappelle la notion de perméabilité car selon lui les élèves vont et viennent dans les deux types d'enseignement.

La SPG relève la pertinence d'avoir une direction RH sous l'office médico-pédagogique. Le DIP prend note.

M. Beer s'engage à envoyer à la SPG la mise à jour du document.

(notes de la délégation SPG)